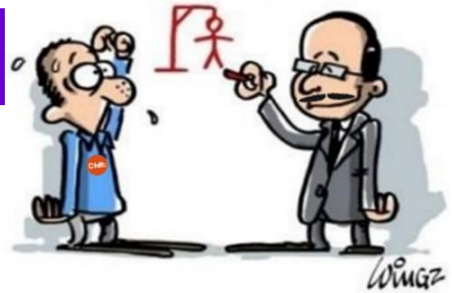




LE MOT MYSTÈRE DE LA NAO 2021 AU TÈR TÈ

NAO 2021

1^{ère} réunion - 25 nov 2020



La direction a convoqué les organisations syndicales ce mercredi 25 novembre 2020 pour la première réunion de négociation annuelle obligatoire qui encadre la négociation salariale.

Comme elle y est obligée, la direction a présenté les documents ad hoc à cette négociation selon le plan suivant :

- **Contexte économique** ⇒ Baisse du trafic - les effets COVID-19 évidemment ⇒ Effectifs, rémunérations, organisation du travail ⇒ Tour de table des organisations syndicales.
- En fin de séance, discussion sur l'enveloppe dédiée au rattrapage salarial entre les femmes et les hommes prévue dans l'accord groupe sur l'égalité professionnelle.

Est-il utile de préciser que côté direction, le contexte économique ne se prête pas à l'allégresse ? Le serrage de ceinture est de rigueur.

De son côté, la CFDT a tout de même fait des propositions (ci-dessous) en tenant compte :

1. Des efforts fournis par les salariés durant cette année « maudite »,
2. De la bonne santé de l'entreprise en termes de trésorerie.

Revendications CFDT

Indiciaires

1. **Augmentation de la valeur du point, revalorisation des primes d'éloignement et des paniers.**
2. Passage à l'échelon supérieur pour les salariés bloqués au même échelon de la même échelle depuis plus de 15 ans. (Continuité de la démarche 2020)
3. **Reconnaissance financière pour les salariés qui s'investissent dans des missions spécifiques (relais sécurité, référent maintenance, etc.).**
4. Reconnaissance financière pour le salarié qui prodigue une formation à un collègue. (Compagnonnage ou apprentissage d'un métier par un salarié à son nouveau collègue).
5. **Revalorisation de la prime de modulation pour les opérateurs au PCE.**
6. Création d'une majoration pour le samedi en journée pour les postés
7. **Chefs d'équipe viabilité : Passage à l'échelle 8. Possibilité de passer au forfait sur base de volontariat.**

Forfaitisés

1. **Qu'ils perçoivent de la PVO ou pas, qu'ils soient cadres ou non, rétablissement d'un talon sur le salaire de base des forfaitisés.** La CFDT connaît la position irrévocable de la direction sur ce sujet. Pourtant, au vu de cette année 2020 difficile, la CFDT considère que tous les salariés ont fait des efforts et qu'à ce titre aucun d'entre eux ne démérite au point d'avoir une augmentation salariale égale à zéro. Si l'irrévocable doit être revu même de façon exceptionnelle, c'est bien à l'occasion de cette négociation salariale.
2. Reconnaissance financière pour le salarié qui prodigue une formation à un collègue.

Compléments

1. **La CFDT demande que l'accord Inter-Entreprise de 1979 soit appliqué chez Sapn en ce qui concerne les postes rajoutés au tour de service initial des cyclés et des sans-cycles non couverts par accord. Les postes rajoutés doivent être rémunérés en heures exceptionnelles et non pas en heures supplémentaires. Le délai de prévenance de 48 heures n'existe ni dans la convention d'entreprises, ni dans aucun des accords Sapn.**
2. Avec l'arrivée du Flux-libre, la CFDT demande qu'une négociation prévue dans la loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel soit ouverte, afin que l'entreprise puisse octroyer aux salariés des droits à la formation plus importants via un abondement.
3. **La CFDT souhaiterait que des discussions soient ouvertes afin de trouver des leviers qui permettraient de combler la perte d'intéressement et de participation que les salariés Sapn vont subir.**
4. La CFDT demande que le passage au péage pour les salariés qui se rendent à leur site de travail soit totalement pris en charge par Sapn. Cela pourrait se faire via le logiciel de remboursement Concur.
5. **Possibilité d'obtenir le badge Europe et augmentation du forfait actuel.**
6. Revalorisation des médailles du travail.

Après avoir présenté un bilan en rouge en termes de trafic et des perspectives négatives pour 2021 (-12% au niveau du groupe), la direction a précisé que le pays était sous le joug d'une déflation (-0,2%). La direction a ajouté que l'augmentation des tarifs de péage allait être 2 fois moins importante en février 2021 (+0,318%) par rapport à la dernière fois (+0,738%).

Le message n'est même pas subliminal, cette négociation salariale se présente mal !

La CFDT a tout de même fait des revendications en rapport avec les efforts fournis par les salariés et la trésorerie saine de l'entreprise.

Nous verrons ce que la direction retiendra des propositions des organisations syndicales lors des prochaines réunions des 2 et 12 décembre 2020.